

100%
ORIGINAL

— ETUDE DANIEL —
MAITRE JACOB SIDIBE
HUISSIER-COMMISSAIRE DE JUSTICE
Hamdallaye ACI 2000. Av Cheick ZAHED-Imm DABO
Porte 2287-2^{ème} Etage Face Route du Tribunal de la Commune IV
BAMAKO-REPUBLIQUE DU MALI
Tél (00223): 66.74.4136/70.72.72.58
N.I.F:085118200C

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE

L'An Deux Mille Vingt-Six (2026) ;

Et Le Premier (01) Février à 11 Heures 26 Minute.

A la requête du **Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali (CNOM en abrégé)**, siège sis à Hamdallaye ACI 2000, représenté par son Président ;

LEQUEL NOUS AYANT REQUIS A EXPOSE CE QUI SUIT :

Que conformément aux textes en vigueur et le contexte actuel, le **Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali (CNOM en abrégé)** entend tenir son Assemblée Générale en Visioconférence ;

Que ladite Assemblée a été reportée une première fois à la demande du Ministère de tutelle ;

Que ce jour 01 Février 2026, se tient ladite assemblée Générale à la salle de réunion de l'Hôpital le Luxembourg ;

Qu'à toutes fins utiles, elle requiert le ministère d'un Huissier-Commissaire de Justice à l'effet d'assister à ladite assemblée et lui en dresser acte ;

Justice à l'effet d'assister à ladite assemblée et lui en dresser acte ;

Déférant à cette réquisition :

Nous Maître Jacob SIDIBE, Huissier-Commissaire de Justice, près le Ressort Judiciaire de la Cour d'Appel de Bamako, y demeurant, Nous sommes transporté Hamdallaye à salle de réunion de l'Hôpital le Luxembourg de Bamako ou s'est tenu ladite assemblée aux fins de constater ;

ASSEMBLEE :

En notre présence, il a été procédé à ce qui suit :

I- OUVERTURE DE SEANCE :

Docteur Fousseyni KANE, médecin assurant le rôle de modérateur de la cérémonie a invité le Président de Séance et non moins Président du

Conseil National de l'Ordre des Médecins du Mali (CNOM en abrégé), Professeur Alkadri DIARRA à procéder à l'accueil des participants avant de les souhaiter la bienvenue et de déclarer ouverte, la séance.

II- CONSTATATION DU QUORUM :

A l'ouverture il y'avait **163 personnes** connectées.

III- RAPPEL DU REGLEMENT DE L'ASSEMBLEE :

Sur invitation le président de séance, **Professeur Alkadri DIARRA**, a procédé au rappel du règlement de l'assemblée tel que stipulé dans les statuts et règlement intérieur.

IV - LECTURE DE L'AVIS DE CONVOCATION :

Après avoir rappelé que l'avis de convocation à la présente Assemblée a fait l'objet d'une très grande communication aux membres, le président à lit ladite convocation.

V- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Les points instruits à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Présentation du rapport Financier.
- Présentations de rapport d'Activité.
- Révocation et remplacement de certains conseillés

VI-RAPPORT D'ACTIVITE DU PRESIDENT :

Le Président a retracé le déroulement des activités que son organe a mené au cours de l'exercice d'Octobre 2024 qui s'est achevé en Décembre 2025. En résumant le bilan des activités menées par son bureau, il s'est réjoui des résultats dégagés au cours de cette période, bien que ce fut difficile. Il pense que ceci est prometteur et a exhorté les membres à continuer à soutenir l'Ordre dans ses activités pour l'atteinte des objectifs qui leurs sont assignés depuis sa création. Par ailleurs, le Président n'a pas manqué de souligner les difficultés que l'Ordre rencontre compte tenu des crises successives qui sévies dans le Conseil ces dernières années. Tout de même, il ne désespère pas, remercie tout le monde pour les missions accomplies et sollicite l'implication de tout un chacun pour la consolidation des acquis pour l'épanouissement de tous ses membres. Ce rapport est partie intégrante du rapport des périodes sus-indiquées.

VII- PRESENTATION DE RAPPORT FINANCIER PAR LA TRESORIERE :

Sur autorisation du président de séance, Docteur Hélène SAMAKE, Trésorière Générale a présenté l'Etat Financier avec un tableau détaillé recettes et dépenses (**recettes 76.657.636 Francs CFA- dépenses soit 71.483.873 Francs CFA**).

VIII- QUESTIONS – REONSE :

Le président de l'Assemblée a autorisé les membres à poser leurs questions en vue d'en donner des réponses.

IX-APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL :

Les rapports d'Activités et le rapport Financier ont été approuvé par l'Assemblée Générale par acclamation.

X- ADOPTION DU RAPPORT DE PAYEMENT SUR UNE PLATEFORME:

Après tous les exposés et les questions/réponses, l'Assemblée Générale a adopté cette proposition sur **128 voix pour, 8 voix contre et 5 abstentions**

XI -REVOCATION DE SIX CONSEILLES ET LEURS REMPLACEMENT:

Le président de séance informé l'assistance, de l'ouverture d'un vote pour révocation de **Six (06) Conseillés** et leurs remplacement, il s'agit des sieurs **Mamadou KEITA, Abdoulaye KAMISSOKO, Dramane NIMAGA, Souma KODIO, Seydou KONATE et Aguibou TRAORE**, tous médecins un vote a eu lieu en ligne les susnommés ont été révoqué, **97 voix pour, 20 voix contre et 24 abstention** et la liste proposée pour leurs remplacement a été approuvée par acclamation.

XII- CLOTURE DE L'ASSEMBLEE :

L'ordre du jour a été épuisé aux environs de treize (13) heures et le président de séance a déclaré close, la présente Assemblée Générale annuelle tout en remerciant tous les participants.

De tout ce qui précède, Nous avons dressé le présent Procès-Verbal d'Assemblée Générale pour servir et valoir ce que de droit.

L'HUISSIER-COMMISSAIRE DE JUSTICE

